

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 29 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2026.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusée séance : Excusée ayant donné procuration : Mme BROCC Caroline à M. MOULINNEUF Michel

Absents : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

A été nommé secrétaire : M. CHANDAT David

2026_07 – Autorisation donnée à Madame la Maire pour signer un contrat avec l'association Trajectoires relatif à l'entretien des bâtiments communaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire,

Vu la nécessité d'assurer l'entretien régulier des bâtiments communaux,

Considérant que l'entretien hebdomadaire des locaux de la mairie doit être assuré de manière régulière,

Considérant que l'entretien de la salle des fêtes peut être requis ponctuellement, notamment à l'occasion de manifestations ou d'événements communaux,

Considérant que la personne en charge de cette prestation (auto-entreprise) ne souhaite plus effectuer cette mission à compter de 2026,

Considérant la proposition de l'association *Trajectoires*,

Considérant l'intérêt pour la commune de conclure un contrat avec ladite association,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

Article 1 :

D'autoriser Madame la Maire à signer un contrat avec l'association *Trajectoires* pour :

- l'entretien hebdomadaire des locaux de la mairie ;
- l'entretien ponctuel de la salle des fêtes, selon les besoins de la commune.

Article 2 :

Le montant estimatif de la prestation d'entretien hebdomadaire de la mairie est fixé à **22.83 € par heure travaillée**.

Les interventions ponctuelles concernant la salle des fêtes feront l'objet d'une facturation supplémentaire, selon les conditions prévues au contrat.

Article 3 :

Le contrat est conclu pour une **durée d'un an**, à compter de sa date de signature.

Il sera **reconduit tacitement**, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Article 4 :

Le contrat pourra être **résilié à tout moment, sans délai**, par l'une ou l'autre des parties, par simple notification écrite.

Article 5 :

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal, chapitre 011, article 6283.

Article 6 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 2 Février 2026
La Maire
Francine MENARD



Le Secrétaire de séance
M. CHANDAT David



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 03/02/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 03/02/2026